



Le département d'Etat Américain a émis le 13 aout 2013 une nouvelle mise en garde à tous les ressortissants américains qui vivent ou qui veulent venir en Haïti en vue de remplacer l'ancienne mise en garde du 28 décembre 2012. (*Lire l'Avis au complet*)

Le Département d'Etat a publié cet Avis de Voyage en vue d'informer les citoyens américains voyageant ou vivant en Haïti de la situation sécuritaire en Haïti. Cet avis remplace celui qui a été publié en date du 28 décembre 2012, afin d'actualiser les informations en ce qui concerne le niveau de criminalité, le manque d'infrastructures adéquates - en particulier dans les institutions médicales – les sévères intempéries saisonnières et de la protection policière limitée. La Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) demeure en Haïti.

Le Département d'Etat exhorte les citoyens américains à faire preuve de prudence lorsqu'ils visitent Haïti. Chaque année, des centaines de milliers de citoyens américains visitent Haïti en toute sécurité, mais le mauvais état du réseau d'intervention d'urgence en Haïti devrait être soigneusement pris en considération dans la planification du voyage. Ceux qui voyagent en Haïti sont encouragés à utiliser les organisations ayant une infrastructure solide, un système en cas de besoin d'évacuation et des options d'assistance médicale sur place. (Pour des informations spécifiques sur Haïti, visitez: Country Specific Information page for Haïti)

Les infrastructures d'Haïti demeurent en mauvais état et insuffisantes. Les installations médicales, y compris les services d'ambulance, sont particulièrement faibles. Certains citoyens américains blessés dans des accidents et d'autres personnes qui ont eu de graves problèmes de santé n'ont pas pu trouver les soins médicaux nécessaires en Haïti, et ont dû s'organiser et payer pour leur évacuation médicale vers les États-Unis. Nous encourageons fortement ceux qui désirent visiter Haïti à obtenir une assurance pour les supporter au cas où ils auraient besoin d'être évacués.

Les citoyens américains ont été victimes de crimes violents, y compris des assassinats et des

Écrit par FJP/HPN

Mercredi, 14 Août 2013 13:42

enlèvements, principalement dans la région de Port-au-Prince. À ce jour, en 2013, deux citoyens américains arrivant à Port-au-Prince sur des vols en provenance des États-Unis ont été attaqués et leurs effets volés peu de temps après avoir quitté l'aéroport. Il est recommandé que les citoyens américains s'arrangent pour se faire accueillir par leur hôte/organisation à l'aéroport à l'arrivée et/ ou fassent des arrangements à l'avance en vue de leur transfert de l'aéroport à leurs hôtels. Bien que le gouvernement haïtien ait réalisé des progrès ces derniers mois, et a procédé à l'arrestation et au démantèlement des criminels, des cas d'enlèvements contre rançon peuvent affecter n'importe qui en Haïti, en particulier ceux qui résident longtemps dans le pays.

Les régions d'Haïti situées en dehors de la capitale ont enregistré un très bas niveau d'incidents criminels. Toutefois, la capacité des autorités à répondre aux situations d'urgence est limitée et inexistante dans certains endroits. Si un voyageur se trouverait dans une situation d'urgence, les manques d'infrastructures physiques sanitaires, les limitations dans les services policières et judiciaires locales signifient qu'il y a peu de ressources disponibles pour aider à résoudre le problème. Les employés de l'Ambassade sont tenus de respecter certaines mesures de sécurité et de sûreté lorsqu'ils voyagent en dehors de Port-au-Prince, ce qui limite notre capacité à fournir des services d'urgence aux citoyens américains en dehors de la capitale.

Le personnel de l'Ambassade des États-Unis est obligé de respecter un couvre-feu imposé par l'Ambassade de 1:00 a.m. à 5:00 a.m. et doivent rester chez eux ou dans un endroit sécurisé durant les heures de couvre-feu. En plus, il existe des restrictions pour les déplacements du personnel de l'Ambassade dans certaines zones ou pendant certaines heures. Cela peut limiter la capacité de l'Ambassade à fournir des services d'urgence aux citoyens américains en dehors de Port-au-Prince. Pour plus de détails sur les restrictions de voyage imposées au personnel voyageant en Haïti, visitez

[Country Specific Information page for Haiti.](#)

La Police Nationale d'Haïti (PNH), avec l'assistance de la MINUSTAH, est responsable du maintien de la paix et de fournir une assistance. Toutefois, considérant la possibilité et l'imprévisibilité des manifestations violentes, sa capacité à assister les citoyens américains lors de troubles est très limitée. Les facilités d'évacuations offertes par le gouvernement américain, telle que l'évacuation qui a eu lieu en Haïti en 2010, ne se produisent que lorsqu'il n'y a aucune alternative commerciale sûre. Prière de consulter notre site internet pour plus d'informations sur comment le Département d'État assiste les citoyens américains en cas de crise.

Les citoyens américains qui choisissent de voyager en Haïti sont invités à consulter notre page d'informations spécifiques au pays [Country Specific Information page for Haiti](#). Les organisations du secteur privé aux États-Unis qui opèrent en Haïti peuvent obtenir des informations supplémentaires sur la situation de sécurité dans le pays par le biais du Conseil Consultatif de Sécurité à l'Étranger du Département d'État (U.S. Department of State's Overseas Security Advisory Council (OSAC)). La mission de l'OSAC est de promouvoir la coopération de sécurité entre les intérêts du secteur privé des États-Unis dans le monde et le Département d'État américain. L'OSAC maintient également un Conseil des pays actifs en Haïti afin de promouvoir l'échange d'informations liées à la sécurité. Le Conseil est composé de professionnels de sécurité et est co-présidé par le Directeur Régional de la Sécurité à

Écrit par FJP/HPN

Mercredi, 14 Août 2013 13:42

l'Ambassade américaine à Port-au-Prince et un représentant du secteur privé. Les entités du secteur privé américain peuvent obtenir des informations supplémentaires sur l'OSAC en visitant le Site de l'OSAC OSAC website.

Les citoyens américains sont également invités à s'inscrire au Smart Traveler Enrollment Program

(STEP) afin de recevoir les informations les plus récentes sur les conditions de sécurité. Alors que la capacité de l'Ambassade à fournir des services consulaires d'urgence est extrêmement limitée, les inscriptions de voyage permettront de recevoir des messages de sécurité par courriel (email). Les dernières informations sur la sécurité et la sûreté peuvent être également obtenues en téléphonant au 1-888-407-4747 sans frais aux États-Unis; Ceux qui appellent à l'extérieur des États-Unis et du Canada peuvent recevoir des informations en appelant un numéro de ligne régulière (regular toll-line) au 1-202-501-4444. Ces numéros sont disponibles de 8:00 a.m. à 8:00 p.m., heure de l'Est, du lundi au vendredi, excepté les jours fériés fédéraux américains. L'Ambassade des États-Unis d'Amérique se trouve à Port-au-Prince au Boulevard du 15 Octobre, à Tabarre 41, Tabarre, en Haïti, téléphone: (509) 2229-8000, télécopieur: (509) 2229 -8027, e-mail: acspap@state.gov Les heures de bureau du Service des Citoyens Américains/ American Citizens Services (ACS) sont de 7:00 a.m. à 3:30 p.m., du lundi au vendredi. La section consulaire est fermée durant les jours fériés américains et locaux. Après les heures de travail, les week-ends et les jours fériés, prière d'appeler au: (509) 2229-8000. L'officier de garde vous mettra en contact avec l'officier de service à l'ambassade.

Les citoyens américains peuvent également rester informés sur les conditions en Haïti en suivant les pages Twitter et Facebook de l'Ambassade et de l'ACS.